

## **POLITIQUE D'UTILISATION ACCEPTABLE**

La présente Politique d'utilisation acceptable régit votre utilisation de tous les produits et services (collectivement, les « Services ») offerts par Oricom Internet et sa société mère (« ORICOM »), tels que décrits dans toute offre vous étant soumise par ORICOM ou dans toute demande de service que vous avez soumise et que ORICOM a acceptée (collectivement, la « demande de service »). La présente Politique d'utilisation acceptable s'applique à vous, vos employés, vos agents, vos fournisseurs ou d'autres utilisateurs qui utilisent les services d'ORICOM (chacune de ces personnes ou entités est un « Utilisateur »). EN VOUS ABONNANT À NOS SERVICES ET EN LES UTILISANT, VOUS RECONNAISSEZ AVOIR LU LA PRÉSENTE POLITIQUE D'UTILISATION ACCEPTABLE ET CONVENEZ QUE VOUS ET VOS UTILISATEURS ÊTES ASSUJETTIS À L'ENSEMBLE DES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE D'UTILISATION ACCEPTABLE.

### **1. UTILISATION INTERDITE**

Les Services d'ORICOM doivent être utilisés uniquement à des fins légitimes. Les Utilisateurs des services d'ORICOM ne doivent pas avoir, ou promouvoir, des comportements illégaux, abusifs ou irresponsables, notamment :

- a) utiliser les Services pour envoyer des courriels en masse ou des courriels non sollicités à de tierces parties. Les utilisateurs peuvent cependant utiliser les logiciels et les services fournis par ORICOM pour envoyer des courriels non sollicités de nature commerciale à la condition que l'utilisateur se soit assuré que de telles transmissions respectent tous les règlements fédéraux et internationaux, les lois, y compris, sans toutefois s'y limiter, la Loi canadienne anti-pourriel;
- b) utiliser les Services pour la distribution d'outils conçus en vue de soutenir l'envoi de courriels de masse non sollicités;
- c) utiliser les Services de façon à ce que l'Utilisateur obtienne des renseignements relatifs à une liste de pourriels abusifs ou si l'accès de l'Utilisateur a été refusé par un autre fournisseur en raison de violations de politiques d'utilisation raisonnables;
- d) utiliser les Services pour toute activité illégale. Sans limiter la généralité de la présente disposition, les utilisateurs ne peuvent utiliser les services pour ce qui suit :
  - i) copier du matériel appartenant à des tierces parties (y compris du texte, des graphiques, de la musique, des vidéos ou d'autre matériel protégé par le droit d'auteur) sans en avoir obtenu l'autorisation appropriée;
  - ii) détourner ou contrefaire les brevets, les droits d'auteur, les marques de commerce ou les autres droits de propriété intellectuelle de tierces parties;
  - iii) trafiquer des drogues illégales, des jeux illégaux, du matériel obscène ou autres produits ou services interdits en vertu des lois applicables;
  - iv) exporter des logiciels de cryptage à l'extérieur du Canada en violation aux lois de contrôle de l'exportation applicables; ou
  - v) violer les lois provinciales, fédérales et internationales applicables.
- e) utiliser les Services pour toute activité délictuelle pouvant faire l'objet d'une poursuite. Sans limiter la généralité de la présente disposition, les utilisateurs ne peuvent utiliser les services pour ce qui

suit :

- i) publier ou diffuser toute information (A) calomnieuse ou diffamatoire, (B) qui fait connaître les renseignements d'ordre privé ou la ressemblance d'une personne, sans l'accord de celle-ci, ou (C) qui porte atteinte, de façon générale, au droit à la vie privée de toute personne; ou
  - ii) menacer autrui de lui infliger des lésions corporelles, écrire des énoncés ou des messages harcelants ou abusifs, ou solliciter l'exécution d'actes ou des services qui sont illégaux en vertu de la loi applicable;
- f) utiliser les Services pour toute autre activité dérangeante ou abusive. Sans limiter la généralité de la présente disposition, les utilisateurs ne peuvent utiliser les services pour ce qui suit :
- i) causer des attaques de « déni de service » contre ORICOM ou d'autres hôtes de réseau ou les utilisateurs d'Internet, ou autrement entraver ou perturber les opérations des serveurs et des installations d'ORICOM ou ceux d'autres hôtes de réseaux ou utilisateurs d'Internet;
  - ii) offrir des services de courriel, des fonctions de redirection de courriels, des comptes POP ou des autos répondeurs autres que pour le compte de l'Utilisateur;
  - iii) revendre l'accès aux scripts installés sur les serveurs d'ORICOM;
  - iv) porter, ou aider autrui à porter, atteinte à la sécurité ou l'intégrité des systèmes, des installations et de l'équipement d'ORICOM;
  - v) obtenir l'accès aux réseaux informatiques d'ORICOM ou de toute autre personne;
  - vi) fournir les mots de passe ou les codes d'accès à des personnes qui ne sont pas autorisées à recevoir ce genre d'information de l'opérateur du système pour lequel un mot de passe ou un code d'accès est requis;
  - vii) (A) imiter la signature, une autre marque d'identification ou un code d'autrui, (B) se faire passer pour une autre personne ou usurper l'identité de cette dernière ou (C) s'adonner à toute autre activité (y compris la « mystification ») visant à duper ou induire en erreur les autres personnes quant à la réelle identité de l'utilisateur (excluant l'utilisation de courriel anonyme ou de pseudonymes sur Internet);
  - viii) distribuer ou afficher un virus, un ver, un cheval de Troie ou un code informatique visant à interrompre les services, détruire les données, détruire ou endommager l'équipement ou nuire aux opérations reliées aux services;
  - ix) effectuer un balayage de ports ou toute autre opération envahissante sur tout serveur (à l'exception de tout serveur duquel l'Utilisateur est un administrateur autorisé de système);
  - x) distribuer ou recueillir, ou distribuer, annoncer ou faire la promotion de logiciels ou de services dont le but premier est d'encourager ou de faciliter l'envoi de courriels commerciaux non sollicités ou de pourriels;
  - xi) solliciter ou recueillir, ou distribuer, annoncer ou faire la promotion de listes d'adresse courriel en vue d'encourager ou de faciliter l'envoi de courriels commerciaux non sollicités

ou de pourriels;

- xii) publier des messages, exécuter des scripts ou des programmes de logiciels qui consomment du temps UC ou de l'espace de stockage excessif;
- xiii) de toute façon risquant de faire en sorte que ORICOM fasse l'objet de mesures réglementaires défavorables, qu'elle soit tenue responsable de quoi que ce soit ou portant atteinte à son image publique, sa réputation ou sa bonne volonté, notamment, distribuer du matériel sexuellement explicite, haineux, vulgaire ou inacceptable sur le plan racial, ethnique ou autre;
- xiv) de toute autre façon qui interromprait ou nuirait à l'utilisation de l'Internet par d'autres personnes.

## 2. AVIS DE VIOLATION ET PROCÉDURE

- a) **Signaler des violations pour ce qui n'est pas protégé par le droit d'auteur** : ORICOM encourage les utilisateurs à signaler toute violation à la Politique d'utilisation acceptable en envoyant un courriel à : [abuse@oricom.ca](mailto:abuse@oricom.ca), dans lequel figurera le nom du domaine qui a commis l'infraction (par exemple, xyz.com), son adresse IP et dont le sujet indiquera le type de violation (par exemple, pourriel, acte illégal, harcèlement, etc.).
- b) **Signaler des violations pour ce qui est protégé par le droit d'auteur** : ORICOM respecte la propriété intellectuelle d'autrui ainsi que la Loi sur la modernisation du droit d'auteur et le régime d'avis et avis. Si vous estimez que votre travail a été copié de façon à constituer une violation de droit d'auteur, veuillez envoyer un avis à [abuse@oricom.ca](mailto:abuse@oricom.ca) en suivant le processus établi dans le régime d'avis et avis. Le régime d'avis et avis oblige ORICOM à transmettre (par exemple par courriel) l'avis d'une violation alléguée à l'utilisateur et d'informer le détenteur du droit d'auteur que l'avis a été transmis, ensuite l'information est gardée disponible pour des procédures légales futures pour au moins six (6) mois.

La Loi sur la modernisation du droit d'auteur liste les informations spécifiques que doit contenir un avis pour qu'il soit conforme au régime d'avis et avis. Les avis doivent :

- i) indiquer le nom et l'adresse du requérant;
- ii) identifier le contenu protégé par le droit d'auteur qui a fait l'objet d'une violation et indiquer l'intérêt ou les droits du requérant à l'égard de ce contenu;
- iii) préciser les données relatives à l'emplacement électronique (p. ex. l'adresse du site Web ou celle associée à la violation présumée);
- iv) donner les détails relatifs à la prétendue violation;
- v) donner la date et l'heure de la violation présumée.

ORICOM est tenu de vous envoyer tout avis conformément au régime. ORICOM peut également s'avérer une source de renseignements utiles quant aux raisons qui ont justifié l'envoi d'un avis.

### 3. RECOURS

- a) **Violations** : Si ORICOM a connaissance d'une violation de sa Politique d'utilisation acceptable, elle peut prendre les mesures suivantes, selon la gravité et la durée de la violation :
- i) avertissement à l'Utilisateur;
  - ii) retirer le contenu qui pose problème;
  - iii) interrompre les services de l'Utilisateur qui pose problème;
  - iv) cesser de fournir des services à l'Utilisateur qui pose problème;
  - v) imposer des frais ou des montants au compte qui pose problème, conformément au contrat de service applicable;
  - vi) tout autre recours conforme à la présente Politique d'utilisation acceptable, au contrat de service ou à la loi applicable.
- b) **Mesures d'application** : ORICOM vous enverra (par courriel ou par un autre moyen) un préavis de 48 heures de toute interruption, restriction, limitation, modification ou résiliation des services ou de toute fonction liée aux services en raison de la violation de la présente Politique d'utilisation acceptable, du contrat de service applicable ou pour toute autre raison. Cependant, si (i) la violation de la présente Politique d'utilisation acceptable représente un risque d'endommagement ou autre pour la sécurité du réseau, des informations, des données du matériel informatique ou des installations d'ORICOM, ou si (ii) une telle interruption, restriction, limitation, modification ou résiliation est effectuée à la demande d'autorités judiciaires appropriées, ORICOM vous donnera autant de préavis que raisonnablement faisable dans les circonstances. Dans la mesure où l'accès à tout élément ou toute fonctionnalité des services, y compris, sans toutefois s'y limiter, un compte particulier ou un « serveur », est interrompu, restreint, limité, modifié ou résilié, ORICOM prendra toutes les mesures commerciales raisonnables pour minimiser les effets sur les autres composantes ou fonctionnalités des services.
- c) **Coopération avec la police** : ORICOM se réserve le droit de faire appel à la police ou aux autorités juridiques appropriées, avec qui elle coopérera, dans le cadre d'enquêtes relatives à des allégations d'activités illégales mettant en cause les services d'ORICOM ou tout autre Utilisateur des services de cette dernière, et de prendre des mesures contre toute violation de la présente Politique d'utilisation acceptable dans les limites prévues par la loi applicable. Vous acceptez d'autoriser ORICOM à surveiller les communications reçues dans le réseau et partant de celui-ci afin de prévenir l'introduction d'un virus ou d'un autre code hostile, de prévenir les intrusions, et d'autrement faire respecter les modalités de cette Politique d'utilisation acceptable. Sans limiter la portée de ce qui suit et dans le but d'éviter tout malentendu, ORICOM déclare et garantit que, à moins d'une obligation expresse reçue par écrit d'une autorité légale qui a juridiction sur les Services, il ne surveille pas les communications qui transitent sur des installations de communications dédiées qui ne sont utilisées que par le client et ses clients et usagers. En accord avec les modalités et conditions générales, ORICOM convient de notifier le client par écrit et à l'avance de toute surveillance des communications du client lorsque requis par une autorité judiciaire et dans la mesure permise par la loi applicable.